

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 19 septembre 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés : MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	11

Délibération n° B013/2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT EN MODELE LED DE 24 LUMINAIRES AU DOJO DE GODERVILLE



Délibération n° B013/2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT EN MODELE LED DE 24 LUMINAIRES AU DOJO DE GODERVILLE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Considérant que les 24 luminaires existants, très énergivores et situés en haut des gradins du dojo, ne fonctionnent pas (désordre lié à la puissance nécessaire des modèles existants)

Considérant que le remplacement de ces luminaires pour des modèles Led aurait pour intérêt de réduire nos consommations électriques,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention départementale pour un taux de financement de 50% correspondant à une participation de 3 326.80€ HT,

Il est envisagé de réaliser le remplacement des 24 luminaires type « gamelles » par leur équivalent esthétique mais en modèle Led pour un montant total TTC de 7 984.32€

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le président à signer le devis correspondant et à effectuer les travaux ;
- **D'AUTORISER** le président à solliciter les services du département afin de recevoir la subvention au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général pour l'exercice 2023.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE